L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..... $12 } *payable d'avance.*
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 17 JUIN 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District.—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERARD, d'Est-Baton-Rouge.
3me. District—LCEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:

Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

LEGISLATURE D'ETAT.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
C. FERIERE,
A. W. PICHOT.
CHRISTIAN ROSELIUS.

POLITIQUE ETRANGERE.

Le ministère Thiers ne dément pas jusqu'à ce jour les espérances qu'a fait concevoir son avènement: dans presque toutes les circonstances ses paroles et ses actions ont été empreintes tout à la fois de fermeté et de modération. Depuis le ministère Perrier, aucun cabinet n'a se avoir une marche plus assurée, aucun n'a mieux compris que le véritable gouvernement était dans la franchise et la décision, aucun n'a mieux mis ce principe en pratique. Cette conduite n'a pas manqué d'avoir un salutaire effet, et chaque jour le ministère Thiers voit redoubler la confiance autour de lui.

Deux mesures surtout viennent de lui assurer une véritable popularité: l'amnistie à l'occasion du mariage du duc de Nemours et la translation des cendres de Napoléon en France. La première de ces mesures est l'un de ces grands actes de politique et d'humanité qui sont toujours accueillis avec faveur par tous les hommes qui comprennent les droits de la liberté humaine, et la joie qu'elle a causée en France prouve que ce pays fait chaque jour des progrès dans l'intelligence de ses droits sacrés. La seconde a peut-être un caractère moins élevé, moins général mais elle s'adresse à des sympathies si vivantes et si chaudes, elle ranime de si glorieux souvenirs, elle est en un mot si essentiellement française qu'elle a soulevé un véritable enthousiasme. Le nom de Napoléon a produit son effet magique sur l'imagination de ce peuple qui s'enflamme quelquefois avec trop de facilité, mais qui dans cette occasion du moins ne peut aller trop loin dans l'expression de ses sentimens. Des cris de joie, des applaudissemens se sont élevés dans la Chambre des Députés au moment où un ministre est venu annoncer qu'un fils du roi irait recueillir les cendres du héros qui a entouré le nom français d'une si glorieuse auréole; ces cris de joie, ces applaudissemens ont été répétés par la France tout entière; ils ont trouvé de l'écho jusque par de là l'Océan! Le ministère Thiers doit se féliciter de cette heureuse inspiration, car elle lui ralliera une notable partie de cette énergique population qui conserve encore un culte à l'Empereur, elle lui vaudra l'assentiment de tous ceux qui se préoccupent avant toute chose de la gloire de leur pays. Une pareille idée lui vaudra mieux peut-être que l'exécution de la plus belle œuvre politique; elle est en quelque sorte pour lui, nous le répétons, un brevet de popularité.

En ce moment du reste rien ne vient porter atteinte à cette popularité du ministère: dans toutes les questions qui préoccupent la France, il a su prendre une attitude convenable; il s'explique nettement, sans détour, et répond parfaitement à la pensée de cette partie modérée de la nation qui désire le progrès du gouvernement constitutionnel. Dans ces derniers temps il a été appelé à se prononcer sur trois points importants: la conversion des rentes, la proposition Remilly et la loi sur les sucres. Aucune de ces propositions ne lui appartient: le projet de loi sur la conversion et celui sur les sucres sont dûs au ministère du 12 mars, l'espèce de réforme parlementaire à la quelle M. de Remilly attache son nom, est une attaque indirecte contre le cabinet actuel. Le ministère Thiers ne pouvait s'intéresser bien vivement à des propositions qu'il n'avait pas faites; mais il a montré qu'il comprenait l'importance des questions qu'elles avaient soulevées; il a formellement exprimé l'opinion qu'il croyait la conversion des rentes opportune, et il a promis d'exécuter consciencieusement la loi qu'adoptera la Chambre; dans la discussion de la loi sur les sucres, il a tâché de veiller aux intérêts des deux industries rivales, et enfin il a demandé lui-même la prise en considération de la motion faite par M. Remilly. Son langage dans toutes ces séances de la Chambre a été clair, explicite, raisonné, et nous nous plaisons à lui rendre cette justice, bien que nous n'approuvions pas les idées émises par lui à propos de l'admission des fonctionnaires du gouvernement dans une assemblée représentative. Cette question touche de près à la réforme électorale, et sous ce rapport les Chambres et la nation ne sont pas plus avancées que le gouvernement.

Tandis qu'à l'intérieur le ministère Thiers se met ainsi à l'unisson de la partie la plus éclairée de la population, il ne néglige point les affaires extérieures. Il obtient le subside dont il a besoin pour les affaires de Buenos-Ayres, il ordonne de resserrer le blocus de la Plata et songe à terminer enfin cet interminable différend dans lequel le gouvernement français voit une question de dignité nationale. Il renouvelle les conférences commerciales avec l'Angleterre et songe à obtenir de l'union des douanes allemandes des conditions avantageuses pour le commerce français. Enfin il fait agréer sa médiation à l'Angleterre et aux deux Siciles: cette négociation inspirée par la plus heureuse hardiesse, est conduite avec une véritable habileté, et elle fait honneur aux deux hommes qui l'ont entamée avec tant de bonheur. M. Thiers et M. Guizot, après cet heureux début, sauront sans doute la mener à bien.

On ne peut pas le nier, le ministère qui gouverne la France à l'heure qu'il est, est dans une bonne voie; il sort des erreurs dans lesquels se sont traînés tous ceux qui l'ont précédé. Il veut le progrès, un progrès lent, trop lent peut-être; mais enfin il le veut sincèrement, n'est-ce pas déjà beaucoup? An point de vue où nous sommes placés, au milieu de cette liberté politique illimitée dont nous jouissons, pleins des souvenirs de notre histoire, nous comprenons difficilement une marche aussi mesurée; mais il ne faut pas oublier que chez nous les masses sont avancées, qu'il n'en est pas de même en France, que l'éducation politique des Français n'est pas encore complète, et que le grand mérite d'une administration est de se mettre au pas de la nation qui lui remet ses destinées entre les mains.

COUR CRIMINELLE.

Lachapelle, h. c. 1. comparaissait hier devant la Cour Criminelle sous la prévention d'avoir soustrait quelques outils d'un vieux moulin situé dans un terrain qui forme l'enceinte des rues du Canal et des Remparts. Le jury n'a pas pu tomber d'accord sur la culpabilité de l'accusé, mais la cour considérant la conduite passée de Lachapelle qui lui a para irréprochable, et admettant d'autres circonstances atténuantes en sa faveur, en vertu de son pouvoir discrétionnaire l'a renvoyé de l'accusation et a prononcé sa mise en liberté.

SUR LES LOG-CABINS.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs, quelques temps en ma parte que de *log-cabins*, [illegible] de personnes demandent qu'est-ce que c'est que ces *log-cabins*. Pour satisfaire [illegible] une chaumière [illegible] (une dite [illegible] cabin), une cabane de bûches [illegible] pauvre, que nul ne voudrait habiter?

Vous savez bien dû, Messieurs, ne pas vous borner à [illegible] le *log-cabin* avait été construit, et [illegible] quelque détails sur ce sujet important, quoi que [illegible] Mais puisque nous ne l'avons pas [illegible] vous tout dûber de le faire.

Le *log-cabin*, ou *log-house*, est une maison construite avec des troncs d'arbres qu'on ne s'est même pas donné la peine d'équarrir. C'est le moyen en [illegible] plus facile et le plus simple.

Les premiers colons qui long-temps, pour ne pas dire toujours, [illegible] *log-cabins*, et la plupart d'entre eux y vivent encore. Le *log-cabin* est le [illegible] de ces hardis pionniers de la civilisation [illegible] des forêts vierges [illegible] Mais [illegible] *log-cabin* [illegible] Le Président Harrison [illegible] *log-cabin* [illegible] Ce n'est pas [illegible] Le *log-cabin* [illegible] Le *log-cabin* [illegible] Le *log-cabin*